



CITÉ DE LA MUSIQUE
PHILHARMONIE
DE PARIS

CAHIER DES CHARGES POUR LA MISE À DISPOSITION D'UNE SOLUTION DE COLLECTE DE DONS EN LIGNE, DE FINANCEMENT PARTICIPATIF ET COMPRENANT UN MODULE DE COLLECTE DE PAIR-À-PAIR

1. PRÉAMBULE

La Cité de la musique - Philharmonie de Paris (ci-après dénommée « Philharmonie de Paris ») est un établissement public national à caractère industriel et commercial créé par le décret n° 2015-1178 du 24 septembre 2015 et placé sous la tutelle du ministre chargé de la culture. Elle a pour mission de contribuer au développement de la vie et de la pratique musicales et à la connaissance de la musique et de son patrimoine. Depuis 2019, l'Orchestre de Paris est pleinement intégré à la Cité de la musique – Philharmonie de Paris, comme l'un de ses départements.

La Direction du Mécénat et du Développement de la Philharmonie de Paris a pour principal objectif de développer et de diversifier le financement des activités de l'établissement, en parallèle des recettes provenant des subventions publiques et de la billetterie.

Au sein de la Direction du Mécénat et du Développement, le pôle de développement du mécénat individuel mène régulièrement des campagnes de financement participatif depuis 2015 : campagnes ponctuelles pour des acquisitions du Musée de la musique (violoncelle Amati, manuscrit de Pierre Boulez) et pour soutenir le Concours international de lutherie via les campagnes *Luthiers de demain* ; ou encore la campagne annuelle *Donnons pour Démos*, destinée à financer l'acquisition d'instruments de musique pour les orchestres de jeunes Démos. Les neuf campagnes successives *Donnons pour Démos* ont rassemblé plus de 8 000 donateurs et permis de collecter plus de 3,4 millions d'euros de dons. En 2024, la neuvième campagne a permis de collecter 620 000 € grâce au soutien de 3 343 donateurs et du fonds DEMAIN. Depuis 2020, ces campagnes sont conduites grâce à la solution de plateforme de don en ligne d'iRaiser.

Par ailleurs, l'écosystème de mécénat de la Philharmonie de Paris comprend au moins cinq autres entités juridiquement distinctes et autonomes, ayant toutes vocation à accompagner la Philharmonie dans ses efforts de collecte de fonds auprès des mécènes :

- l'Association des Amis de la Philharmonie, qui collecte pour son compte des adhésions et, pour le compte de la Philharmonie de Paris, des donations qui sont reversées à cette dernière ;
- la Fondation Philharmonie de Paris, abritée par la Fondation de France, qui a vocation à collecter certains dons significatifs dédiés à la « Philharmonie des générations futures » ;
- le Fonds Démos-Philharmonie, un fonds de dotation qui a vocation à collecter des dons majeurs pour faire exister une forme de « mécénat perpétuel » ;

- l'Association du Cercle de l'Orchestre de Paris, qui collecte pour son compte des adhésions et, pour le compte de la Philharmonie, des donations qui sont reversées à l'Orchestre de Paris ;
- La Fondation du Cercle de l'Orchestre de Paris, abritée par la Fondation de France, qui a pour vocation de soutenir l'Orchestre de Paris dans ses missions pédagogiques, sociales et culturelles.

C'est dans ce contexte que la Philharmonie de Paris propose aux entreprises concernées de répondre à la présente consultation.

2. OBJET DE LA CONSULTATION

La Philharmonie de Paris souhaite pouvoir utiliser une solution de don en ligne et de financement participatif et comprenant un module de collecte de pair-à-pair en marque blanche, intégrée à son site web, afin de poursuivre ses campagnes annuelles *Donnons pour Démos* et de développer les appels à la générosité sur d'autres sujets liés notamment aux acquisitions du Musée de la musique ou à l'Orchestre de Paris.

Ces campagnes peuvent émaner de la Philharmonie de Paris ou des entités de son écosystème de mécénat, qui lui seraient liées pour la collecte de dons en ligne dans le cadre d'une convention de mandat.

La solution proposée doit permettre la collecte de dons ponctuels et de dons récurrents auprès d'individuels et/ou d'entreprises via un formulaire de don classique et d'un module de collecte de pair-à-pair, ainsi que communiquer sur les campagnes grâce à des pages d'atterrissage.

Le prestataire retenu devra être le seul point d'entrée pour toutes les solutions monétiques envisagées.

3. PRESTATIONS ATTENDUES

A. CRÉATION DE FORMULAIRES DE DONNONS ET DE PAGES DE PRÉSENTATION ET MODULE DE COLLECTE DE PAIR-À-PAIR

- Possibilité de créer un nombre illimité de formulaires de don en ligne, correspondant éventuellement aux différentes identités visuelles des projets de la Philharmonie de Paris et de son écosystème de mécénat (Démos, Musée, Association des Amis de la Philharmonie de Paris, Association du Cercle de l'Orchestre de Paris, etc.) ;
- Possibilité dans les formulaires de mettre en place une grille de dons aux montants prédéfinis par la Philharmonie de Paris (environ 10 par formulaire), avec illustration des montants par un texte et/ou une image, ainsi qu'un don au montant librement défini par le donateur ;
- Possibilité dans les formulaires de distinguer pour un même paiement une part de don déductible fiscalement et une part de prestation ou d'adhésion non déductible ;
- Possibilité de créer des pages d'atterrissage pour les campagnes de financement participatif : création de mini-sites par projet, aux couleurs de la Philharmonie de Paris, avec des dates de collecte, un objectif, une jauge progressive et la possibilité d'afficher les contreparties correspondant aux différents montants de dons ;
- Possibilité de créer différentes campagnes de collectes de don en pair-à-pair : création de mini-campagnes pour les donateurs souhaitant collecter de l'argent dans le cadre de campagnes de crowdfunding portées par la Philharmonie de Paris (*Donnons pour Démos* par exemple), avec des dates de collecte, un objectif, une jauge... ;

- Possibilité de créer des formulaires de dons et des pages de présentation ergonomiques, modernes, esthétiques et simples d'utilisation pour le donateur ;
- Adaptabilité de l'ensemble de la solution pour une utilisation simple et personnalisée de l'outil en fonction du type d'usage ;
- Back-office intuitif et facile à utiliser pour le suivi et la gestion des collectes ;
- Formation régulière pour les utilisateurs de la solution.

B. MOYENS DE PAIEMENT

- Intégration de différents moyens de paiement (Carte bleue, American Express, PayPal, virements instantanés entre banques, mandat de prélèvement SEPA) pour des dons ponctuels ou récurrents (dons mensualisés) ;
- Usage de terminaux de paiement fiables avec un faible taux d'échec de dons ;
- Possibilité de reverser les dons sur différents comptes bancaires selon les campagnes mises en place.

C. FONCTIONNALITÉS

- Synchronisation et exports de données systématisables avec le CRM Eudonet (version 10 910 000) depuis la solution de don en ligne vers Eudonet, et depuis Eudonet vers la solution de don en ligne, pour les données suivantes :
 - o Fiches contacts et adresses des donateurs (Nom, prénom, civilité, adresse postale complète, numéro de téléphone, adresse email)
 - o Nom du(des) projet(s) au(x)quel(s) le donateur a choisi de contribuer
 - o Détails sur le don : don ponctuel ou récurrent, montant du don, date du don
 - o Souhait du donateur de s'inscrire à une newsletter
 - o Souhait du donateur que son nom reste anonyme
 - o Informations sur l'envoi du reçu fiscal
 - o Reçu fiscal édité (format PDF)
- Synchronisation et exports de données systématisables avec le logiciel de billetterie Sécutix (version Zumstein V1.5-1), depuis la solution de don en ligne et vers Sécutix, pour les mêmes données que celles décrites ci-dessus, et à partir d'un certain niveau de dons défini (exemple : à partir des dons à hauteur de 700 euros) ;
- Édition et envoi automatique de reçus fiscaux adaptés et personnalisés (reçus fiscaux pour les dons individuels ponctuels ou réguliers et les dons d'entreprises) ;
- Le cas échéant, possibilité pour le donateur d'avoir accès à ses reçus fiscaux en ligne et dans le cas des donateurs réguliers à son engagement mensuel, via un espace personnel reprenant la charte graphique de la Philharmonie de Paris ;
- Envoi de campagnes de mails automatiques et personnalisables (mails de confirmation, de remerciements, d'envoi de reçus fiscaux, de relance en cas d'échec ou d'abandon), respectant tous les prérequis pour une délivrabilité irréprochable peu importe les fournisseurs de messagerie en ligne ;
- Simplicité du versement des dons collectés sur le compte bancaire choisi de façon immédiate ou périodique ;
- Accès à des données analytiques sur les campagnes depuis le back-office : chiffres clés de trafic, analyse des sources et de la provenance des contributions, évolution de la campagne... ;
- Possibilité d'intégration du Tag Management System (Google Tag Manager) de la Philharmonie de Paris pour procéder au taggage analytique (Google Analytics 4 et Piano Analytics) et au taggage média dans le cadre des campagnes de communication (programmatique et campagnes réseaux sociaux) ;

- Possibilité d'intégration de la Consent Management Platform de la Philharmonie de Paris (Didomi). Cette intégration est également possible via Google Tag Manager ;
- Maintenance de la solution incluse dans la prestation ;
- Disponibilité et réactivité du service support en cas de difficultés ou problèmes techniques rencontrés lors de l'utilisation de la solution ;
- Rémunération de la plateforme et remboursement des frais bancaires par une facturation distincte ;
- Opération de réversibilité en fin de contrat, claire, détaillée et sans coût supplémentaire pour la restitution de toutes les données qui pourraient être hébergées dans le cadre de la solution proposée.

D. SÉCURITÉ

- Solution de paiement en ligne sécurisée

E. ACCESSIBILITÉ DE LA SOLUTION ET ECO-CONCEPTION

- La solution de don en ligne, collecte de fonds et pair-à-pair, respecte le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) (version 4.1.2). Si des manquements à ce référentiel sont constatés par la Philharmonie de Paris, la solution s'engage à corriger les défauts de conformité dans les plus brefs délais ;
- La solution numérique respecte des critères d'écoconception pour tendre à réduire son empreinte environnementale.

F. GESTION DES DONNÉES

- Hébergement des données personnelles des donateurs en Europe, en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données ;
- La Philharmonie de Paris est seule propriétaire de la base de données personnelles collectées grâce à l'outil proposé ;
- L'entreprise met à disposition de la Philharmonie de Paris les informations permettant de démontrer à tout moment le respect du droit de la protection des données et les mesures organisationnelles et techniques prises pour respecter la loi.

4. DURÉE DE LA PRESTATION

La durée de la prestation est envisagée pour 1 an renouvelable par tacite reconduction sans que la durée totale ne puisse dépasser 4 ans.